

**AFDAS :**

Votre demande de prise en charge doit être faite sur votre compte personnel,  
<https://afdas.force.com/Particulier/s/>, **au plus tard 4 semaines** avant le début de la formation.  
<https://www.afdas.com/intermittents>

**POLE EMPLOI :** plafond de 1500€ à 2000€

Pôle emploi peut attribuer une aide individuelle à la formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques dans les situations spécifiques, **au plus tard 1 mois** avant le début de la formation.

**AGEFIPH :**

L'aide a pour objectif de permettre à une personne handicapée d'acquérir par la formation les compétences nécessaires pour un accès durable à l'emploi.

<https://www.agefiph.fr/>

**FIFPL :**

Les travailleurs indépendants, membres des professions libérales (à l'exception des médecins), qui exercent en entreprise individuelle ou en qualité de gérant majoritaire, peuvent bénéficier sous certaines conditions d'aides financières du FIFPL pour financer leur formation

<http://www.fiphfp.fr/>

**AGEFICE :**

Les chefs d'entreprises non salariés des secteurs du Commerce, de l'Industrie et des Services peuvent obtenir, sous certaines conditions des aides financières auprès de l'AGEFICE pour financer leur formation.

Le stagiaire avance le coût de la formation qui lui sera remboursé par l'AGECIFE

<https://communication-agefice.fr/>

**AKTO :**

AKTO est l'Opérateur de Compétences des entreprises et des salariés des services à forte intensité de main d'œuvre (restauration, hôtellerie...).

<https://www.akto.fr/>

**AUDIENS :**

Audiens peut prendre une partie du coût de la formation

<https://www.audiens.org/solutions/accompagnement-intermittents-vie-professionnelle.html>

**UNIFORMATION :**

UNIFORMATION est l'opérateur de compétences du Champ social, Service aux personnes, Insertion, Sport.

<https://www.uniformation.fr/>

**ANFH :**

Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier.

La formation doit durer au minimum 10 jours. Ils prennent tout ou partie du coût total

L'organisme de formation doit être certifié Qualiopi

[www.anfh.fr/le-conge-de-formation-professionnel-cfp](http://www.anfh.fr/le-conge-de-formation-professionnel-cfp)